Solidaires

LE MAGAZINE DU RÉSEAU ET MOUVEMENT PEP

N° 45 - Décembre 2012

Question de sens

Faire école : quelles dynamiques partenariales dans les territoires ?

Édito

Pour une école véritablement inclusive p. 2

PEP en mouvement

Refondation de l'école

Emploi des personnes en situation de handicap p. 3

S'engager

Service civique :

Témoignages
Hélène LE CABELLEC
Gregoire PAULY p. 4

Innovation sociale

Union régionale PEP Basse-Normandie : **création d'un pôle ressources séjours vacances et de loisirs**

PEP 37 : **lutter contre l'illettrisme** p. 5

Supplément

Les débats

L'éducation devrait-elle relever de compétences partagées ?

J. ROUCOU, Président de Prisme
D. GLASMAN, professeur émérite de sociologie Université de Savoie
Y. FOURNEL, Président du Réseau Français des Villes Éducatrices

Éducation & loisirs

3e Assises de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable p. 12

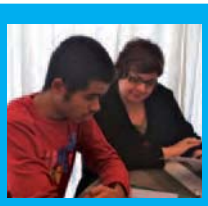

Social et médico-social

PEP 57
Les AVS au cœur de la transversalité
Témoignages p. 14

www.lespep.org

Rejoignez-nous sur Facebook

Les PEP — La solidarité en action

Édito

Pour une école véritablement inclusive

> *Pour une école véritablement inclusive, la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont ceux en situation de handicap, est plus qu'un symptôme, elle est un levier, dans la mesure où elle oblige l'école à être attentive à la diversité des élèves.*

L'école publique, laïque, forcément laïque, est le lieu commun de tous les enfants et, selon des modalités éventuellement différenciées, de tous les adolescents. L'école est le lieu où se construit une identité en termes de culture commune, de valeurs et d'ambitions partagées, de citoyenneté, de solidarité, d'émancipation.

L'école de la République accueille tous les enfants présents sur le territoire national sans distinction et en prenant en compte toute diversité. Elle est outil d'intégration de tous les individus dans la même vie sociale, culturelle et politique. Pour ces deux raisons, elle est dite inclusive.

Pour une école véritablement inclusive, la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont ceux en situation de handicap, est plus qu'un symptôme, elle est un levier, dans la mesure où elle oblige l'école à être attentive à la diversité des élèves.

En cela, l'inscription dans la loi de programmation et d'orientation de l'obligation de la scolarisation des jeunes en situation de handicap serait significative de la volonté de (re)fonder une école inclusive.

Cette scolarisation force à penser en termes d'espace éducatif maillant établissements de droit commun, établissements, services médico-sociaux et, lorsqu'ils sont nécessaires, accompagnements humains adaptés et personnalisés.

Une telle scolarisation ne répond pas seulement à un souci de non-discrimination ; on va à l'école pour apprendre. Il s'agit donc de mettre en place des dispositifs pédagogiques permettant à chacun d'entrer dans tel ou tel apprentissage, par des cheminements appropriés – d'où la nécessité d'une formation pour les enseignants, certes de connaissance du (des) handicap(s), mais aussi de didactique pour faire de la classe un lieu commun d'apprentissages différenciés. Pour que de tels dispositifs soient possibles, il faut envisager une diminution drastique du nombre d'élèves dans la classe où un élève en situation de handicap est présent !

Une école inclusive est une école qui donne le temps d'apprendre, qui différencie les chemins et cheminements d'apprentissage pour que chacun puisse, à égalité de droits, acquérir les connaissances et compétences qui lui permettent une véritable émancipation intellectuelle et une vie de citoyen.

Il ne suffit pas d'invoquer une égalité des chances qui ne fonctionne que pour ceux qui réussissent et renvoie les autres à leur impuissance personnelle ; il faut construire des accompagnements sociaux, dont scolaires, qui permettent l'expression des capacités de chacun, même de ceux supposés incapables.

Parce que nous avons expérience et légitimité, parce que nous sommes et association complémentaire de l'école et association d'éducation populaire, nous sommes prêts à travailler aux modalités d'inscription des accompagnements sociaux, scolaires, éducatifs, culturels, thérapeutiques, etc. indispensables à la réussite éducative de tous les jeunes, comme nous sommes prêts à travailler à la production de projets et contrats éducatifs territoriaux maillant, dans un projet éducatif explicité les compétences des différents acteurs et dispositifs agissant sur un même lieu, dans le respect d'une juste égalité territoriale.

Et, nous insisterons tout particulièrement sur le travail avec les parents en réaffirmant leur rôle pour que tous les enfants puissent réussir. ■

Yves BRUCHON
Vice-Président
Fédération Générale des PEP

Solidaires

Les PEP

Le magazine de la Fédération Générale des PEP • **5-7, rue Georges-Enesco** • **94026 Créteil Cedex** • **Tél. : 01 41 78 92 60** • **Email : accueil@lespep.org** • **Directeur de la publication :** Jean-Pierre Villain • **Responsable de la rédaction :** Patricia Palu • **Conception-réalisation :** Agence Claude Huault (Paris 2e) • **Photos :** DR • **Impression :** Roto Armor (22) • **Routage :** Lamifilm (35) • **ISSN :** en cours • **Commission paritaire** : en cours.

SOLIDARITÉ
ÉGALITÉ
CITOYENNETÉ
LAÏCITÉ

Le mouvement PEP s'invite dans les débats publics.

Acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire, au service de la transformation sociale, les PEP s'engagent pour …

… la lutte contre l'illettrisme

9 % de la population adulte âgée de 18 à 65 ans, ayant été scolarisée en France est en situation d'illettrisme, soit plus de 3 millions de personnes sur le territoire métropolitain.

La Fédération Générale des PEP et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme ont signé le 10 octobre une convention de coopération pour rapprocher leurs réseaux et leurs savoir-faire.
Les cinq objectifs de la convention sont :

- Promouvoir la prévention et la lutte contre l'illettrisme et l'intégrer dans les projets des établissements, services et dispositifs gérés par les associations PEP.
- Lutter contre l'inégalité d'accès à la santé, aux soins, en cas d'illettrisme.
- Accompagner les parents en situation d'illettrisme dans « l'accès au parcours du handicap ».
- Développer une offre de service pour les usagers, adaptée aux difficultés qui peuvent s'ajouter à leur handicap.
- Mieux accompagner les salariés en situation d'illettrisme.

Une coopération pour voir la lutte contre l'illettrisme changer d'échelle !

illettrisme Grande cause 2013?
Un collectif de 59 organisations nationales pour en porter la demande
- www.illettrisme2013.fr -

… la refondation de l'école

Suite à sa participation à la concertation sur la refondation de l'École, la Fédération Générale des PEP a souligné l'engagement de mise en œuvre d'une école véritablement inclusive.
Elle prend acte avec satisfaction des orientations contenues dans le rapport remis au Ministre de l'Éducation nationale ainsi que de la volonté et des engagements présentés par le Président de la République, le 9 octobre.
Elle soutient la volonté gouvernementale de mise en œuvre :

- d'une école véritablement inclusive, c'est-à-dire une école qui accueille, sans distinction, tous les enfants présents sur le territoire national, dans la même vie culturelle, sociale et politique. Une telle école véritablement inclusive est seule à même de permettre la réussite de tous les élèves en situation de handicap avec les adaptations et les accompagnements nécessaires,
- d'un temps éducatif complémentaire permettant l'amélioration des rythmes de vie de l'enfant et de l'adolescent,
- d'une égalité territoriale par une approche interministérielle, la création d'un fonds de compensation et l'implication des collectivités territoriales, des parents d'élèves et des associations.

Fortement attachée à la construction de « projets éducatifs et sociaux territoriaux », la Fédération Générale des PEP souhaite donc ardemment que les orientations du rapport de la Concertation trouvent inscription dans le prochain projet de loi actuellement en préparation.

REFONDONS L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

… l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées du 12 au 16 novembre 2012, la FNASEPH et la Fédération Générale des PEP ont demandé aux acteurs de la formation, de l'orientation, de l'insertion et aux employeurs d'anticiper l'insertion des jeunes en situation de handicap.
Les deux fédérations souhaitent également mettre en avant le nécessaire accompagnement du parcours de vie des personnes pour faciliter l'insertion.
Pour atteindre l'objectif d'insertion professionnelle de la loi de 2005, il convient en effet de créer les conditions de la réussite notamment du parcours de formation et d'insertion professionnelle des jeunes en amont du marché du travail. Un grand nombre d'entre eux parviennent (non sans difficultés encore) à construire leur parcours scolaire. Mais l'entrée ou le passage vers la vie professionnelle reste trop peu ou trop mal engagé, ou la plupart du temps engagé trop tard lorsque les jeunes sont demandeurs d'emploi.
N'attendons plus que les jeunes en situation de handicap soient demandeurs d'emploi pour s'occuper de l'insertion !

12 au 18 NOV. 2012 SEMAINE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES
www.semaine-emploi-handicap.com
PAR L'ADAPT

Rendez-vous sur www.lespep.org pour suivre l'actualité de nos prises de position.

SERVICE CIVIQUE
DES VALEURS, UN ENGAGEMENT

Les PEP accompagnent l'engagement des jeunes

Témoignages

Hélène Le Cabellec, service civique aux PEP 56,
en charge du projet " Les Séjours jeunes ambassadeurs de Bretagne aux Jeux olympiques "

Hélène, quelles ont été vos missions sur ce projet ?

Cette mission, d'une durée d'un an et qui s'est terminée en septembre, m'aura permis de participer à toutes les étapes de la gestion de projet.

Recherche de partenaires, suivi logistique et budgétaire, constitution du programme des séjours, réalisation de supports documentaires et de communication, élaboration des modalités du concours et des conditions de sélection, et accompagnement des jeunes en tant qu'animatrice.

Entre les compétitions, les suivis sur écrans géants, les visites de Londres, et les haltes au Club France où il a été possible de croiser des athlètes, de participer à des animations sur les stands des sponsors et d'échanger avec des médias, l'expérience a été très dynamique.

Avec le recul, quel regard portez-vous sur cette expérience ?

Je recommande cet engagement à tous ceux qui souhaitent s'inscrire dans une démarche citoyenne. En effet, cette expérience m'a permis d'acquérir une véritable expérience professionnelle qui m'est très bénéfique aujourd'hui pour trouver un emploi. J'ai acquis des savoir-faire précieux, notamment en gestion de projets, en communication et en gestion d'évènementiel. Je fais prévaloir aujourd'hui ces atouts lors de mes entretiens. Je prépare actuellement un concours de rédacteur territorial et espère à l'avenir travailler dans la gestion de projets à l'international, pour la jeunesse ou dans le domaine de la solidarité.

Et si vous étiez vous, à votre tour « ambassadrice des PEP », quel message feriez-vous passer ?

L'objectif d'agir pour faciliter l'inclusion sociale de tous est un message important à transmettre.

Grégoire PAULY, service civique aux PEP 53
en charge du projet "Création d'un espace bibliothèque – ludothèque"

Pourquoi avoir choisi de faire une mission de service civique ?

Étant arrivé à la fin de mes études et démarrant ma recherche d'emploi, je souhaitais m'engager dans un projet associatif et défendre les valeurs de l'éducation populaire que je partage. Après quelques recherches, j'ai eu connaissance des missions de service civique. Ce cadre correspondait à mes attentes.

Pourquoi avoir porté votre choix sur cette mission ?

Ayant une formation et des expériences de stages dans les métiers du livre, et souhaitant mettre à profit mon savoir et mon savoir-faire tout en travaillant, j'ai choisi la mission qui me permettrait de m'investir aussi au service d'un projet associatif dont je partage les convictions. Alors, m'engager dans une association souhaitant construire un lieu de vie sociale et culturelle pour favoriser l'accès à la culture aux jeunes (et moins jeunes) a été une opportunité que j'ai saisie.

En quoi consiste votre mission ?

Je me définis comme bibliothécaire-ludothécaire. Je suis chargé de développer et d'optimiser l'espace de la bibliothèque. Pour étoffer ce projet, j'envisage de proposer, entre autres, une offre de documentaires numériques libres de droits. Afin d'enrichir cet espace, j'ai également décidé d'y intégrer une partie ludothèque. Cela permet d'offrir aux enfants différents temps et canaux d'accès à la culture et aux loisirs.

Avant cette mission connaissiez-vous les PEP ? Quel regard portez-vous sur nos actions et sur nos valeurs ?

Je connaissais de nom les PEP comme étant un partenaire des écoles en Moselle (mon département d'origine). Je suis très admiratif du travail. En fait, au fil de ma découverte, je me rends compte que je partage les mêmes valeurs, valeurs qui animaient déjà mon parcours.

Qu'envisagez-vous de faire par la suite ?

Je souhaite continuer à travailler dans un lieu qui soit à la fois culturel, social et en lien avec l'éducation des citoyens et futurs citoyens. Que ce soit au sein de bibliothèques, de centres culturels, de lecture publique, ou pourquoi pas dans une association d'éducation populaire comme les PEP !

Vous aussi vous souhaitez vous engager à nos côtés ?
N'hésitez pas à consulter nos missions de service civique sur le site www.service-civique.gouv.fr

Union régionale PEP Basse-Normandie

Agir pour favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs des enfants et des jeunes en situation de handicap

Création d'un pôle ressources séjours vacances et de loisirs

L'Union régionale des PEP de Basse-Normandie, acteur du tourisme social, s'engage cette année dans la création d'un dispositif « pôle ressources » pour renforcer l'accès aux droits aux vacances et aux loisirs des enfants et des jeunes en situation de handicap.

Un constat partagé :

- Les jeunes en situation de handicap restent encore trop à l'écart de la vie en société.
- La charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées, créée par la Jeunesse au Plein Air (JPA) en 1997, a été certes une avancée sur le développement de cet accueil, mais aujourd'hui, au vu notamment de la loi de 2005, un travail de refonte doit être mis en place,
- Les freins au développement de l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap sont bien réels (prix des séjours, qualité de prise en charge des enfants handicapés et taux d'encadrement…).

Missions :

- **Coordonner les intervenants et partenaires** dans un objectif de continuité éducative avec les familles.
- **Un rôle d'écoute, d'information sur les dispositifs, d'accompagnement et d'orientation des familles** pour permettre l'accès aux vacances ou loisirs collectifs.
- **Un rôle de conseil, de formation et d'accompagnement auprès des organisateurs** de séjours accessibles aux enfants en fonction de leur handicap.

Ce pôle pourra être sollicité directement par les familles, les services sociaux, les structures accueillant des enfants en situation de handicap, les organisateurs et tous les accueils collectifs de mineurs.

Les conseils généraux du Calvados, de la Manche, et de l'Orne, la Fédération Générale des PEP et la Jeunesse au Plein Air ont apporté leur soutien à cette initiative. ■

Contact :
Yves LECOURTOIS
Directeur de l'Union régionale PEP de Basse-Normandie
yves.lecourtois@adpep50.org

PEP 37

Agir pour faciliter les actions éducatives en milieu rural

Construire un réseau
pour lutter contre l'illettrisme

Le projet consiste en la construction d'un réseau éducatif s'appuyant sur les ressources locales impliquant dans une dynamique partenariale les **PEP 37**, les équipes éducatives, les acteurs sociaux et culturels de la communauté de communes de Touraine Nord-Ouest.

Après avoir procédé au diagnostic des attentes des habitants et des acteurs locaux (élus, enseignants, associations) en matière d'actions sociales, éducatives et culturelles de proximité, les PEP 37 vont :

- **Mettre en place sur une première année des actions éducatives centrées sur le jeu et le livre** à destination des enfants et des familles sur des temps périscolaires (en particulier à la sortie de l'école) en faisant appel à leurs propres ressources et à leurs partenaires associatifs.
- **Procéder au repérage et à la formation des acteurs locaux** qui prendront le relais des actions éducatives à compter de la deuxième année du projet.

En parallèle, les PEP 37 organiseront la formation des professionnels (les enseignants, les animateurs, les travailleurs sociaux, partenaires locaux) pour améliorer leur connaissance de la problématique de l'illettrisme et des personnes dans cette situation, du fait de la paupérisation de la population dans ce secteur rural identifié par la CAF.

Le savoir-faire des PEP 37 en matière de lutte contre l'illettrisme a déjà été récompensé par la Fondation SNCF. Le projet « Lisons et jouons en famille », est l'un des lauréats de l'appel à projets 2012 « Entre les lignes ». ■

Contact :
Florent Leconte, référent ludobus
pepludobus@wanadoo.fr

Éducation – Loisirs

Les classes découvertes : un espace éducatif d'innovation au service de toutes les filières d'enseignement.

Retour d'expérience : Hélène GINESTAR, ancienne directrice de SEGPA et bénévole aujourd'hui aux PEP 91

Pourquoi avoir créé ce dispositif de « classes de découverte des métiers » ?

Ancienne directrice de SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) dans un collège d'une cité en région parisienne à Grigny, en Essonne, je faisais avec l'équipe pédagogique lors des stages de 4e et 3e, les constats suivants :

Sur les élèves :

- Ils ont souvent une mauvaise connaissance des différents corps de métiers.
- Ils choisissent des stages à proximité de leur lieu d'habitation, stages qui ne sont pas représentatifs de tous les corps de métiers (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles - ATSEM, cuisinier dans la restauration rapide, employé de commerce, etc.).
- Ils ont une mauvaise estime d'eux, donc n'osent pas aller voir les employeurs et quand ils ne sont pas pris en stage, ils vivent cela comme un échec.
- Ils ont peur de l'inconnu, ont des représentations erronées de l'extérieur.
- La méconnaissance des différents corps de métiers entraîne des choix d'orientation non pertinents. Les jeunes ont souvent une image erronée de la réalité des métiers. L'abandon de scolarité en CAP est alors fréquent.

Sur les stages :

- L'expérience a montré qu'il est difficile d'organiser la découverte des métiers en entreprise dans le contexte territorial dans lequel se trouve notre établissement scolaire.
- Les entreprises sur la ville sont rares et les élèves venant de quartiers défavorisés sont souvent mal accueillis dans les communes limitrophes.
- Le quartier est un espace fermé, bordé géographiquement par des grands axes routiers. Il y a peu de lien avec les autres parties de la ville. Des rivalités entre jeunes issus des différents quartiers existent. Les élèves hésitent à sortir de la cité pour chercher des stages.
- La précarité sociale et le taux de chômage élevé dans le quartier ne favorisent pas l'ouverture sur le monde professionnel par l'intermédiaire de réseaux sociaux.

> *« Les classes découvertes offrent des temps éducatifs privilégiés, encore trop sous-exploités »*

L'idée de sortir les élèves de leur milieu pendant une période de stage (contrairement aux élèves de 3e générale, les élèves de SEGPA ont beaucoup de temps de stage dans leur cursus scolaire) s'est imposée à nous. En effet, nous y avons vu beaucoup d'intérêts :

- Découvrir des corps de métiers différents.
- Agrandir son horizon en changeant d'environnement géographique (vie en zone rurale, montagnarde ou côtière).
- Initier au monde professionnel des métiers de l'hôtellerie, du tourisme et des métiers de la mer ou de la montagne.
- S'ouvrir à d'autres milieux et patrimoines culturels (exemple : plages du débarquement, programme d'histoire de 3e).
- Organiser une découverte des champs professionnels dans un secteur moins marqué ethniquement et sociologiquement que la commune de Grigny pour ouvrir les représentations des jeunes sur les métiers.
- Mettre en avant les compétences nécessaires transversales, pour tous les métiers.
- Informer les jeunes des CAP accessibles, pour tous les métiers découverts.

Les classes découvertes : un espace à réinventer ?

Bien sûr. La remise en question doit même aller plus loin. En lien avec la logique actuelle de parcours, il est aujourd'hui nécessaire que chaque acteur, qu'il soit issu du secteur associatif, du monde de l'entreprise ou de l'école, agisse comme un créateur de passerelles.

En ce sens, les classes découvertes offrent des temps éducatifs privilégiés, encore trop sous-exploités, pour réaliser cette jonction entre des univers différents mais inscrits dans une continuité de parcours éducatif et de vie. Les associations parce qu'elles sont des acteurs majeurs économiques et sociaux fortement inscrits dans les territoires doivent renforcer leur rôle de pivot. Ce type de projet révèle que la mutation est en cours. ■

Construire des logiques de parcours : une orientation claire dans les textes officiels.
Extrait de la circulaire de rentrée 2012 :
« les enseignants et les équipes de direction veilleront à ce que l'organisation du temps et contenus liés à l'orientation se fassent avec cohérence : travail transdisciplinaire, projets transversaux, articulation avec les acteurs de la liaison école-entreprise etc. »

PEP 33

Faire école hors de l'école,

Exemple avec la création du Centre des classes citadines.

La classe de découverte, c'est d'abord et avant tout, l'école hors de l'école. C'est la classe qui continue.

Ce moment particulier n'est pas une parenthèse dans le temps scolaire et encore moins un temps de vacances. L'élève va être confronté à d'autres réalités, à d'autres cadres, à d'autres temps que ceux habituellement vécus entre les murs de la classe.

La classe de découverte, c'est un moment de vie collective totale qui permet d'appréhender la vie quotidienne sous toutes ses formes et pas seulement sous sa forme scolaire.

La classe de découverte, c'est un moment privilégié de socialisation de l'enfant. La vie commune permet une vision différente de l'autre. Elle permet à l'élève d'apprendre que l'on ne vit pas « à côté » mais « avec » l'autre. Les relations du groupe-classe sont modifiées, tout comme le sont celles du groupe adultes/élèves. Les « hiérarchies » sont remises en question ; des valeurs nouvelles apparaissent.

Quelle que soit la durée de la classe de découverte, la vie en groupe enrichit les comportements sociaux de l'élève. Les repas en commun, le partage des tâches, l'établissement des règles de vie communes développent l'autonomie de chacun et concourent à la socialisation.

Que cette classe de découverte dure un seul ou plusieurs jours, les temps de vie, les temps d'apprentissage, les temps d'éducation sont remis en question.

L'enseignant ne se contente plus, alors, d'être un passeur de savoir, il est aussi un passeur d'être.

Sans doute est-ce là une mission qu'il serait bon de revisiter de toute urgence. À Bordeaux, en 1988, les PEP 33 et l'inspection académique de la Gironde ont créé le Centre des classes citadines, le CCC. L'objet de cet établissement est d'accueillir les élèves à la journée pour leur permettre de découvrir les patrimoines de la métropole girondine.

> *« L'enseignant ne se contente plus, alors, d'être un passeur de savoir, il est aussi un passeur d'être. Sans doute est-ce là une mission qu'il serait bon de revisiter de toute urgence. »*

Pour permettre un fonctionnement cohérent à ce centre sans hébergement-nuitée, des partenariats se sont mis en place. Des partenariats garants de la solidité, de la pérennité et du sens donné à cette initiative.

L'Éducation nationale, par le biais de l'inspection académique, a affecté deux enseignants à plein temps à ce CCC, qui a le statut d'école élémentaire.

La ville métropole, Bordeaux en l'occurrence, a été sollicitée pour accueillir le siège de l'établissement et y installer un lieu d'accueil pique-nique (mise à disposition de locaux meublés et des personnels d'entretien). Les musées de la ville ont aussi été sensibilisés afin de faciliter l'accueil des classes venant avec le CCC (gratuité).

Le conseil général de la Gironde, dans le cadre de son action « solidarité », a défini une ligne budgétaire reconduite annuellement (47 000 € en 2012) permettant la prise en charge intégrale du transport des classes rurales pour une journée avec le CCC à Bordeaux.

Des transports gérés conjointement par les enseignants du CCC et les PEP 33.

Les PEP 33, attachés à la notion de complémentarité avec l'école, ont décidé de mettre à disposition la logistique nécessaire (informatique, téléphonie, reprographie, affranchissement) et leur personnel administratif afin d'assurer le suivi financier de l'opération.

En 2005, la Communauté urbaine de Bordeaux, séduite par le savoir-faire et le succès du CCC, a souhaité intégrer le système dans le cadre d'une opération renouvelée chaque année et liée à l'éducation au développement durable - EEDD.

Particularité de cette action, les PEP 33 y jouent un important rôle d'interface avec les associations spécialisées dans l'EEDD.

Résultat, ce sont chaque année plus de 10 000 élèves, essentiellement girondins, qui accèdent aux diverses richesses de la métropole sans bourse délier.

Au final, on peut affirmer que le CCC joue pleinement son rôle de fédérateur d'énergies. Il permet d'assurer une équité territoriale, gage d'un accès égal aux richesses culturelles pour tous les élèves du département, qu'ils vivent dans une petite commune éloignée du département ou dans une ville girondine plus conséquente.

Les PEP 33 appuient, au quotidien, cette action originale en s'attachant à donner les moyens nécessaires et en recherchant, en permanence, des pistes d'évolution. N'est-ce pas là, tout simplement, faire école ? ■

Jacques DESBORDES
Président PEP 33

Social – Médico-social

Quelles évolutions pour rendre l'école inclusive ?

Rendre l'école inclusive, c'est permettre à tous les élèves en situation de handicap d'y trouver leur propre place, et par là même, de les préparer à leur insertion dans la société.

Pour ce faire, tous les facilitateurs doivent être développés. Pour les élèves en situation de handicap, il est indispensable d'optimiser un certain nombre de ressources : cela ne concerne pas que les locaux, mais également les outils pédagogiques, l'accessibilité aux situations d'apprentissage, l'accompagnement, l'adaptation des manuels scolaires, l'aménagement des conditions d'examen…

La Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) œuvre à cet effet, notamment au travers :

- du déploiement d'un document de recueil d'observations relatives à l'enfant en situation scolaire, le Geva-Sco. Ce document, destiné aux professionnels des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et de l'Éducation nationale, a été élaboré conjointement par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et la Dgesco. Il vise à harmoniser les pratiques sur le territoire en proposant un outil commun à tous les professionnels pour permettre, par une meilleure évaluation des besoins du jeune, la mise en place de réponses adaptées.

- de la formation des enseignants qui scolarisent des jeunes handicapés en classe ordinaire. Elle est un gage de réussite pour rendre l'école inclusive. La Dgesco vient de mettre en ligne pour la rentrée 2012-2013 trois modules à leur attention afin qu'ils prennent rapidement connaissance des grandes caractéristiques du trouble de l'élève, des besoins habituellement identifiés et des adaptations pédagogiques à mettre en œuvre. Les trois premiers modules mis en ligne concernent les élèves porteurs de troubles des apprentissages, de troubles envahissants du développement ou de troubles du spectre autistique, ou les élèves ayant des troubles des comportements. D'autres modules seront mis en place.
http://eduscol.education.fr/cid61219/modules-de-formation-a-distance-pour-les-enseignants.html

Observation de l'autonomie de l'élève

	ACTIVITÉS	A	B	C	D
Tâches et exigences générales, relation avec autrui	1.1 S'orienter dans le temps				
	1.2 S'orienter dans l'espace				
	1.3 Fixer son attention				
	1.4 Mémoriser				
	1.5 Prendre des décisions				
	1.7 Gérer sa sécurité				
	1.8 Respecter les règles de vie				
	1.9 Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales				
	1.10 Maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui				
Mobilité, manipulation	2.2 Faire ses transferts				
	2.7 Se déplacer dans le logement, à l'extérieur (au sein de l'établissement scolaire)				
	2.9 Utiliser les transports en commun				
	2.14 Avoir des activités de motricité fine				
	2.15 Avoir une coordination bimanuelle				
Entretien personnel	3.2 Prendre soin de son corps				
	3.3 Assurer l'élimination et utiliser les toilettes				
	3.4 S'habiller/se déshabiller				
	3.5 Prendre ses repas (manger, boire)				
	3.6 Prendre soin de sa santé				

Pour chacun de ces items, le support de recueil d'informations permet d'indiquer le niveau d'autonomie de l'élève selon quatre niveaux :

- **"A"** : Activité réalisée seul, sans aide humaine et sans difficultés
- **"B"** : Activité réalisée partiellement avec l'aide d'un tiers et/ou sur sollicitation et/ou avec une difficulté partielle
- **"C"** : Activité réalisée avec l'aide d'un tiers et/ou avec une surveillance continue et/ou avec une difficulté régulière
- **"D"** : Activité non réalisée

Un exemple d'adaptations pédagogiques pour les élèves avec troubles envahissants du développement

	Mode de foncionnement particulier	Conséquences	Aménagements
Troubles de la relation et des interactions sociales	• Difficulté à comprendre la pensée des autres • Difficulté à décoder les émotions et expressions • Difficulté à ajuster son contact oculaire (regard fuyant, fugace ou transperçant) • Difficulté à attribuer des «états mentaux » à soi-même et aux autres : pouvoir prédire ce que l'autre pense, attend, espère, va faire • Difficulté à entrer dans des jeux avec ses pairs et à comprendre les règles de jeux • Difficulté à comprendre et à se servir des codes sociaux et conventionnels	• Respect des règles acquises • Pas de mensonge, ne triche pas • Insuffisance à faire preuve de sens critique et donc manipulable • Spontanéité : dis ce qu'il pense en toute circonstance • Tendance à s'isoler et à être rejeté par les autres • Difficulté à entrer dans les jeux symboliques • Absence de réciprocité et d'ajustement dans les situations sociales (manque d'attention conjointe, de partage des intérêts d'autrui et d'empathie) • Incapacité à respecter son tour	• Accompagner lors des jeux collectifs ou des supports faisant appel à l'imaginaire (faire comme, histoires lues ou racontées, méthodes d'apprentissage, jeux du chat et de la souris…) • Expliciter les règles des jeux collectifs • Poursuivre les accompagnements adaptés sur les temps informels ou hors la classe et être particulièrement vigilant sur les récréations (risques d'instrumentalisation, de maltraitance ou de harcèlement) • Présenter la situation aux autres élèves, en leur expliquant que l'élève avec TED ne fait pas preuve d'une attitude de rejet à leur égard, mais qu'il s'agit d'une réaction à un trouble particulier. • Rendre les règles de vie de la classe et de l'école, les codes sociaux (même les plus évidents) accessibles en les explicitant de manière systématique, verbalement et/ou à l'aide de supports visuels adaptés au niveau de compréhension de l'enfant : photos, images, pictogrammes, vidéos… • Permettre à l'élève d'apprendre progressivement à attendre son tour avec l'aide de l'adulte, sur des temps très courts au début et bien définis, que l'on allongera de manière très progressive • Rechercher avec l'enfant et ses camarades des façons d'entrer en contact • Lui expliquer / lui montrer quels sont les contacts physiques appropriés, et comment manifester sa sympathie à un adulte ou à un camarade de manière adaptée • Nommer les émotions de l'élève lui-même lorsqu'il en exprime • Donner la possibilité à l'enfant de s'approprier les jeux

- de la collaboration avec les établissements et services médico-sociaux. Ils constituent également des ressources, facilitatrices d'inclusion scolaire, que l'école doit pouvoir solliciter. La coopération entre les deux secteurs doit permettre de mobiliser toutes les compétences au service du parcours de formation des élèves handicapés. Au plus haut niveau, les deux ministères (Santé et Éducation nationale) se rendent sur le terrain pour accompagner le changement et identifier les pratiques dans ce domaine.

Il s'agit là des premières évolutions mises en place, mais le dossier est loin d'être refermé. ■

Sandrine LAIR
Direction générale de l'enseignement scolaire
Chef du bureau de la personnalisation des parcours scolaires et de la scolarisation des élèves handicapés

Mieux faire l'école : les Mille et une formes d'une implication citoyenne

Au moment où s'élabore la proposition de loi relative à la « Refondation de l'école de la République », la question de la place et du rôle des associations se pose.

Mille et une formes de cette implication citoyenne semblent pouvoir devenir possibles.

En quoi donc et plus particulièrement une association militante de l'émancipation scolaire et citoyenne peut-elle « faire école » ou du moins faire que l'école refondée puisse se vivre comme une école réellement commune, égalitaire et émancipatrice par tous les élèves fussent-ils en situation d'exclusion au regard de leurs conditions économiques familiales ou en situation de handicap – quand cela n'est pas les deux en même temps ?

Ce qui intéresse (ou devrait) alors, en tout premier lieu, un conseil d'administration d'une association, ce sont les conditions concrètes de vie de l'enfant en situation de handicap suivi dans l'un des établissements dont il a la gestion.

Avec les équipes soignantes, chacun doit pouvoir en faire l'inventaire, à sa manière – thérapeutique pour les uns, «politique» pour les autres – non pas au regard de ses représentations préétablies, d'une quelconque théorie livresque ou encore des propres schémas institutionnels existants, mais en les apprenant des élèves eux-mêmes, de leurs familles ou des personnels en ayant la charge.

Les administrateurs ont aussi à interroger en permanence cette articulation complexe et en perpétuelle évolution entre les besoins scolaires et les réponses que l'École et ses partenaires au sens institutionnel des termes, peuvent mettre en œuvre. Mais cela ne saurait encore suffire si cet examen n'était pas mis en rapport avec « le champ ouvert des possibles » qu'offre tout être en développement.

« Ce qui m'intéresse en tout premier lieu, résume un médecin pédiatre lors d'un conseil de gestion de son Centre d'action médico-social précoce (CAMSP), c'est de préparer à une scolarité réussie les enfants qui me sont adressés. » J'y retrouve là la même préoccupation.

Cependant, si ce médecin est bien dans le rôle qui est le sien, quel peut-être celui d'une association et quelle action « politique » peut-elle penser pour faciliter l'épreuve de ses médecins ?

J'évoquerai à ce sujet l'expérience qui a été menée ces deux dernières années à l'Institut d'éducation motrice (IEM) de Berck-sur-Mer (62).

Jusqu'à il y a trois ans, cet IEM était un établissement « annexé » par une convention à l'Établissement régional d'enseignement adapté (Erea), qui accueille des jeunes handicapés moteurs de 11 à 20 ans en internat. À la faveur d'une réorganisation, le problème posé était alors celui-là : comment améliorer les conditions d'apprentissage des élèves accueillis ?

Fallait-il s'en tenir à des représentations anciennes concernant la direction unique, soutenir au nom des besoins pédagogiques spécifiques une seule forme interne de scolarisation ? Fallait-il accepter sans conditions les redéploiements demandés par l'Agence régionale de santé (ARS) au simple regard des statistiques d'activité et transformer la structure en une autre structure sans autre perspective que d'essayer d'y faire « entrer » chaque cas particulier d'enfant ?

C'est une stratégie toute différente que nous avons choisie et qui a suscité beaucoup de débats internes.

En tout premier lieu, nous avons privilégié le dialogue institutionnel. En second lieu, pendant que l'Éducation nationale et l'ARS menaient leurs propres processus d'inspection, en accord avec elles, nous avons « donné mission » à une commission, composée de techniciens pluridisciplinaires et d'administrateurs, d'analyser le fonctionnement de l'IEM… Nous avons échangé avec les personnels, les parents et des représentants élus des élèves.

Nous avons fait ainsi la preuve que les caractéristiques cliniques des élèves avaient changé depuis l'application de la loi 2005, donc que leurs besoins scolaires individuels et collectifs avaient évolué.

Nous avons aussi constaté que l'a priori d'une direction unique ne garantissait pas la mise en œuvre coordonnée de chaque Projet personnalisé de scolarisation (PPS) et enfin que la réorganisation des services à partir de ces PPS trop incomplets était rendue nécessaire.

Il a été privilégié un pilotage séparé mais coordonné et revu des projets des établissements.

Mais fait plus important est que l'enquête a fait admettre par tous – la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) comprise – le passage obligé d'une référence dynamique au PPS. Le collège et le lycée voisins accueillent désormais des élèves pris en charge par l'IEM et en internat à l'Erea, où ils reçoivent les soutiens scolaires qui leur sont nécessaires.

Le regard, les mentalités ont évolué dans toute la communauté éducative locale et les ouvertures qui avaient déjà lieu s'en sont trouvées confortées.

Une prochaine étape consistera à formaliser et rendre opératoires les évolutions nécessaires de l'offre de formation professionnelle.

Cette expérience révèle la capacité d'ouverture, de dialogue et de force de proposition d'une association qui, par sa compréhension et connaissance des contraintes institutionnelles, peut faire évoluer les pratiques. ■

Alcide CARTON
Président PEP 62

Politiques éducatives de proximité

Éducation partagée : exemple d'un projet sur le territoire mosellan avec les PEP 57

La création d'un accueil parents et d'un poste d'adulte relais pour faciliter le triptyque École/enfants/familles

Forts de leur expérience depuis le début des années 90 en terme d'acteurs éducatifs, les PEP Moselle ont fait du développement, en réponse à des besoins locaux, l'axe principal de leurs actions.

Si cette évolution concerne également le secteur social et médico-social, elle est surtout manifeste dans ce que l'on nomme aujourd'hui, le secteur des Politiques éducatives de proximité (périscolaire, accueil de loisirs, accompagnement scolaire, réussite éducative...).

L'association a ainsi au fil du temps acquis une expertise reconnue par les autres acteurs éducatifs du territoire en matière d'accompagnement à la scolarité.

Actuellement, cinq dispositifs d'accompagnement à la scolarité sont pilotés et organisés par le service Éducation et Solidarité des PEP 57. Environ 60 salariés, employés à l'année scolaire, interviennent directement au sein même des écoles et collèges, dans les quartiers dits prioritaires de la ville de Metz (relevant du Programme de réussite éducative), soit : Metz-Borny, Metz-Nord, La Patrotte, Hanneaux-Barral-Frécaux et Bellecroix.

En réponse à des besoins spécifiques et identifiés par les enseignants eux-mêmes, les PEP 57 pilotent :

- Les ateliers langage : aide au langage en fin de maternelle.
- Les ateliers lecture : aide à la lecture en CP.
- Le dispositif SUQE (Solidarité université quartier école) : accompagnement méthodologique du CP à la 3e.
- Le dispositif d'aide aux devoirs (Contrat local d'accompagnement à la scolarité – Clas).
- Les clubs Coup de pouce CLE (clubs de lecture et d'écriture).

Le déploiement de ces dispositifs constitutifs d'un véritable parcours d'accompagnement, permet aux PEP 57 d'exercer pleinement leur fonction d'association éducative complémentaire de l'école.

La dynamique partenariale très forte, qui préside dans les relations de travail avec les écoles, les collèges, le service Politique de la Ville, les associations de quartier et les équipes du Programme de réussite éducative, permet ainsi de pouvoir orienter chaque jeune vers le dispositif le plus approprié.

L'évaluation et le suivi des accompagnements s'inscrivent aussi dans cette logique partenariale.

Le comité de pilotage, instance de suivi et de régulation, présidé par l'inspecteur de l'Éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie, se réunit trois fois par an et permet de faire évoluer les actions dans le sens de la complémentarité, en recherchant la cohérence avec les actions éducatives déjà existantes.

La production des bilans, les échanges avec les instances de régulation, les équipes enseignantes, et celles de rue des quartiers permettent d'évaluer les actions menées et leur impact auprès des personnes accompagnées.

Une association, un territoire, un projet : une complémentarité au service de la réussite éducative.

Parce que leur connaissance du tissu territorial, prérequis indispensable, leur permet d'être une force de proposition légitime, le projet de la création d'un lieu relais d'accueil parents est naturellement apparu comme nécessaire pour répondre à un besoin diagnostiqué encore non satisfait.

Afin de permettre aux parents en perte de lien avec l'école de renouer avec cette institution et donc de redevenir coacteurs de l'éducation de leurs enfants, et dans un contexte de cessation d'activités de plusieurs associations d'un quartier de la ville, les PEP 57 ont été sollicités pour intervenir sur les manques repérés. Le climat de confiance instauré depuis plusieurs années tant avec les partenaires publics, les familles que les enseignants, a favorisé les échanges et facilité le repérage du périmètre de l'intervention à co-construire.

Parce que le lien entre parents et système éducatif intra muros s'est parfois tellement distendu qu'en fait, il faut tout simplement le recréer, il est néssaire alors de mettre en place des structures alternatives.

Alternative ne signifie pas compromis, mais bien espace de co-construction et d'innovation impliquant chaque acteur concerné dans le respect de sa légitimité.

La création d'un lieu relais d'accueil parents répond en ce sens tant aux besoins exprimés par les familles que par les institutions.

Mieux cerner le fonctionnement des différentes administrations françaises pour un meilleur exercice de leurs droits mais aussi de leurs devoirs, approfondir la maîtrise de la langue française, créer des liens entre habitants d'un même quartier, le projet initié en 2012 sera le point de départ d'un déploiement visant à redynamiser dans sa globalité la vie d'un territoire. À venir : la mise en place d'un jardin partagé, des actions de lutte contre l'illettrisme, etc. ■

Audrey DONADEL
Directrice du Service Éducation et Solidarité des PEP 57

École, territoire, accompagnement éducatif

Si la territorialisation est si prégnante dans les problématiques contemporaines, c'est non par une nécessité de reconnaître les limitations de l'école, mais pour deux raisons liées : la décentralisation politique et l'effet de la crise ou du délitement de l'État providence.

Au moment où elle est institutionnalisée, l'école cesse, de fait, d'être une institution politique (combinaison de la liberté – voir Condorcet), pour, peu à peu, devenir un opérateur de l'État social ; elle n'instruit pas seulement les citoyens, elle éduque à la citoyenneté sociale, elle devient une combinaison de la protection sociale et, pendant l'après-guerre, jusqu'aux années 1980, ça fonctionne à plein ; le mythe de l'ascenseur social en est le souvenir.

Crise de l'État providence, crise de l'école ; on est alors conduit à se tourner vers les collectivités locales pour « partager » le fardeau de la protection sociale, mais aussi parce que les « collectivités locales », plus proches et moins administratives que les structures d'État, apparaissent plus aptes à traiter les problèmes.

C'est dans cette mouvance que se situe, par exemple, la « territorialisation » de la formation professionnelle et corollaire plus récent, la régionalisation des services d'orientation.

Mais, pour qu'il y ait territorialisation, encore faut-il que les collectivités locales puissent se vivre comme territoire et non pas seulement comme divisions administratives.

D'une part, il s'agit bien de désigner ainsi l'ensemble des dispositifs et/ou structures ayant trait à la formation scolaire ou non, à la culture, à l'acculturation, à la socialisation, dans un espace fréquentable par des habitants, compte tenu des facilités ou difficultés de transport, de déplacement, etc.

D'autre part, il s'agit aussi de l'articulation de ces dispositifs et de leur possibilité de « couvrir » ces besoins d'acculturation, de socialisation, de façon horizontale – au maximum et dans la plus grande diversification possible, depuis l'école jusqu'aux sports, en passant par la culture, etc. – et de façon verticale – tout au long de la vie.

Enfin, il s'agit bien de passer d'un découpage administratif (collectivités territoriales) à une possible conscience d'unité et de solidarités : quelque chose de l'ordre de la possibilité de se reconnaître dans un territoire.

Par ailleurs, le logement, la tenue des parties communes, le respect de l'espace public et son appropriation, voire les repères de civilité signent aussi le caractère apprenant (acculturation et socialisation) d'un territoire – d'où l'importance de la mixité sociale pour définir un territoire – apprenant.

Un territoire est donc le cadre de la vie sociale immédiate, celui par lequel se fait la socialisation. Question : tous les territoires sont-ils égaux, pire, tous les territoires se valent-ils ? Oui, à condition qu'aucune socialisation ne se réduise à une communautarisation et que le territoire ne soit pas une communauté de communautés – d'où l'importance d'instances publiques de débats, de concertations, de décisions.

Ce qui veut dire qu'un territoire est politique, public, au sens où l'entend Hannah Arendt, c'est-à-dire un monde partage d'œuvres, et que l'éducation dans le territoire, par le territoire, est une éducation publique, qui se réfère aux nécessités de faire société, de vivre ensemble, aux valeurs de tolérance mais aussi au nécessaire dépassement du singulier. D'où l'importance de projet(s) explicités qui visent à une autonomie (collective et individuelle) des habitants.

> *« Et, c'est évident, l'éducation doit distribuer à tout à chacun la possibilité d'être mobile, c'est une des conditions de l'égalité ; le territoire ne peut être apprenant qu'en acceptant qu'on lui soit infidèle. »*

L'école avec ses spécificités – pour aller vite, ne pas tenir pour principes d'enseignement les croyances et les mœurs, *transmettre des savoirs et les valeurs afférentes, laïcité* qui oblige à s'adresser à chacun sur le principe de l'égalité – a sa place dans ces projets, mais seulement sa place dans la mesure où elle n'est pas le tout de la vie sociale de l'enfant ou de l'adolescent. Mais elle se trouve aussi interpellée : l'école doit aussi compter avec et sur cette vie sociale qui définit un élève.

On voit aussi les limites du territoire comme instance apprenante : il peut créer des « habitus », des modes de vie et de réflexion valides dans cet espace, dans ce territoire, alors même qu'il s'agit de développer l'autonomie, l'indépendance comme condition d'une vie créative (toujours Hannah Arendt). Il faut complexifier cette notion de territoire en y intégrant des différences entre des territoires scolaires, territoires familiaux, territoires culturels, sportifs, etc., territoires en un sens symbolique mais qui signifient bien que l'éducation est le passage d'un territoire (symbolique) à l'autre.

D'où l'importance de l'accompagnement éducatif (et de ses métiers) qui n'est pas le moyen de faire converger tout le monde (y compris les parents) vers un territoire plus important que les autres (l'école ?) mais qui aide à construire et développer les capacités de chacun, dans ces différents territoires là…, lesquels territoires symboliques obligent peut-être à fréquenter d'autres territoires géographiques.

Et, c'est évident, l'éducation doit distribuer à tout à chacun la possibilité d'être mobile, c'est une des conditions de l'égalité ; le territoire ne peut être apprenant qu'en acceptant qu'on lui soit infidèle. ■

Yves BRUCHON
Vice-Président
Fédération Générale des PEP

Ouvrir l'horizon !

3e Assises de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable – EEDD

5 au 7 mars 2013 – Lyon
Trois jours pour faire avancer concrètement l'EEDD

Pendant trois jours, près de 1 000 participants venus de toute la France se réuniront à Lyon pour les 3e Assises de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD).

Cet évènement est organisé par le Collectif français pour l'EEDD et le Graine Rhône-Alpes, réseau régional pour l'EEDD.

Plus de 80 assises locales ont été organisées pendant l'année 2012. Véritable point de départ pour la construction de la manifestation nationale, ces assises ont aussi fait avancer la situation localement. Elles ont prouvé aussi que chacun a une capacité d'action et de changement.

La volonté est de réunir tous les acteurs de l'EEDD : société civile, collectivités, secteur privé, services de l'État – qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux – pour qu'émerge un véritable partenariat.

Au cours de ces trois jours, **nous ouvrirons le regard et les oreilles** avec des temps d'**échanges**, de **rencontres**, à la croisée des **pratiques**. Puis nous **ouvrirons le champ des possibles** à travers **11 chantiers prioritaires** :

- Eau : protéger ensemble notre bien commun.
- Climat-énergie : accompagner la nécessaire transition.
- Biodiversité : se réconcilier avec la Nature.
- Santé-environnement : assembler nos savoir-faire.
- Villes et territoires durables : réinventer nos façons d'habiter.
- Alimentation : se nourrir de la complexité.
- Consommation et production responsables : partager ensemble nos responsabilités.
- Place aux jeunes : s'engager pour un nouveau « faire ensemble ».
- Tous acteurs : faire ensemble le pari du changement.
- Gouvernance : faire de l'EEDD l'affaire de tous.
- Valeurs et éthique : se définir pour mieux se comprendre.

À l'issue de ces journées, nous **ouvrirons la voie et la voix** avec l'intention :

- d'intégrer la dimension éducative aux **politiques et stratégies des organismes publics et privés** pour changer les représentations et modes de vie des personnes et des groupes,
- de nous doter d'une **définition de l'EEDD**,
- d'aboutir à **10 propositions** avec une déclinaison opérationnelle pour tous les acteurs dans les territoires.

Rendez-vous à Lyon en mars !

Ouvrons l'esprit !

L'EEDD : UN NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF POUR LA SOCIÉTÉ

L'EEDD est une étape prioritaire pour un monde équitable, solidaire et responsable, parce qu'un changement de société et de culture passe inévitablement par la sensibilisation, l'information, l'éducation, la formation…

Plus qu'un levier, l'éducation doit être une priorité afin qu'elle vienne jouer tout son rôle dans la résolution des enjeux écologique, économique et social.

Nature, déchets, eau, mobilité, consommation, alimentation, habitat, énergie, climat, tourisme, biodiversité, solidarité, santé… : depuis quelques années, l'EEDD s'est enrichie de différentes thématiques. Elle prend désormais pleinement en compte les problématiques culturelle, sociale et économique. Grâce au travail réalisé par des milliers d'acteurs, professionnels et bénévoles, sur le terrain, la population prend peu à peu conscience des enjeux et s'implique dans la mise en œuvre du développement durable sur les territoires.

Contact

■ **assises-eedd.org**
Tél. : 09 72 30 04 90

L'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable, une dynamique transversale aux PEP.

Organisation de séjours de classes de découvertes, construction de centres de vacances écocitoyens, activité de recyclage dans les entreprises adaptées et Établissements et services d'aide par le travail (Esat) employant des personnes en situation de handicap, etc. Les PEP membres du Collectif français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable (CFEED) s'engagent au niveau national pour favoriser l'implication de chacun.

PEP 15 et PEP 44

Enfants hospitalisés : retour sur une première expérience de séjours vacances.

Un partenariat entre l'association AOPA (Association Onco Plein Air), les PEP 44 et les PEP 15 a permis à un groupe de 40 personnes d'investir les hautes terres du Cantal sur le massif de l'Aubrac pendant huit jours cet été. Vingt-cinq jeunes suivis en oncologie au CHU de Nantes accompagnés d'une équipe de 15 encadrants bénévoles ont été accueillis au centre PEP de Saint-Urcize. Au programme, randonnée moyenne montagne encadrée par des guides, découverte du patrimoine bâti et naturel de l'Aubrac ainsi que du village médiéval, raid avec nuit au buron, fête du village, parc à loups du Gévaudan, Vulcania...

Objectifs du projet :

- Acquérir ou retrouver une autonomie physique et psychologique.
- Se réadapter progressivement à l'effort.
- Transformer leur image souvent dévalorisée.
- Extérioriser et exprimer leurs émotions.
- Parler librement de la maladie et mettre en commun leur vécu.
- Modifier éventuellement le regard de leurs parents sur leurs possibilités physiques et leur comportement social.

Contact

■ **PEP 15**
asso.pep15@wanadoo.fr

■ **PEP 44**
lespep44@lespep.org

En savoir plus sur l'association Onco Plein Air (AOPA)

Créée en 1997, l'association a pour objectif, par des projets extra-hospitaliers, d'améliorer la qualité de vie des enfants et adolescents atteints de cancer et de leucémie et soignés dans le service oncologie pédiatrique du CHU de Nantes.
L'AOPA s'adresse aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes âgés de 2 à 30 ans, à qui elle propose des sorties de « courte, moyenne, longue durée », essentiellement de plein air, qui se révèlent être très positives à tous les niveaux.
L'AOPA est indépendante de l'hôpital, mais s'inscrit cependant dans le projet global du service oncologie, au même titre que les autres intervenants. Elle travaille en étroite collaboration avec le personnel médical et hospitalier qui accompagne les différentes activités.
En savoir plus : www.aopa.free.fr

Contact

■ **AOPA**
aopa44@wanadoo.fr

PEP 64

Retour sur la journée « Rencontrons-nous » du samedi 13 octobre 2012

Plus de 700 participants (adhérents, salariés, usagers et partenaires) réunis à la foire des expositions de Pau.
« Notre association se transforme. Cette mutation interne est en marche. » Ces mots du président de l'association Jean-Jacques Gouaillardet expriment clairement la nouvelle dynamique associative des PEP 64, dynamique qui anime le réseau PEP au niveau national. Cet évènement s'inscrit dans le projet associatif 2012-2016 des PEP 64, qui a pour objectif :

- de rechercher l'amélioration permanente de la qualité d'accueil et d'accompagnement des personnes,
- d'inscrire l'action de l'association dans une véritable démarche prospective de développement,
- de renforcer la fonction siège de l'association pour accompagner le déploiement des activités.
- de développer la dynamique associative.
- d'accentuer la communication interne et externe pour servir les convictions et ambitions militantes.

EN BREF

■ **DES CLASSES À VIVRE AVEC LES PEP**

Pensez à demander notre catalogue « Classes de découvertes » !

■ **DES SÉJOURS À VIVRE AVEC LES PEP**

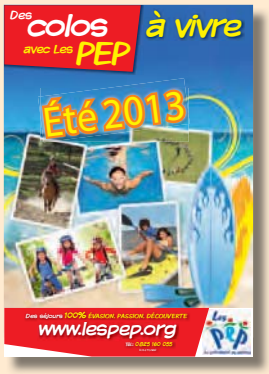

Enfants-ados : des séjours 100 % Découverte, Passion, Évasion !
www.lespep.org

Contact

■ **PEP 64**
association@PEP64.org

PEP 57

Les auxiliaires de vie scolaire (AVS), au cœur de la transversalité…

Dès septembre 2009, les PEP 57 se sont positionnés en faveur « du réemploi » des AVS, ou plutôt en faveur de la continuité de l'accompagnement d'enfants handicapés par des personnes ayant acquis les compétences nécessaires…

Ce sont ainsi 1 (en 2009), puis 3 de plus (en 2010) et enfin une 5e (à cette rentrée scolaire 2012), anciennes contractuelles de l'Éducation nationale qui ont rejoint le service Éducation et Solidarités de l'association départementale mosellane.

Leur surprise passée (« ah bon, un CDI ? »), un travail de collaboration s'est progressivement mis en place : articulation entre les relations fonctionnelles avec l'établissement scolaire et les relations contractuelles avec l'employeur (ces AVS se sont rendu compte qu'aux PEP elles avaient un employeur… également là pour les aider et répondre à leurs problématiques !), rédaction des fiches de poste, annualisation du temps de travail pour répondre au mieux aux besoins des jeunes suivis… Ce mode de fonctionnement permet l'accompagnement du jeune hors du strict cadre scolaire. L'un des enfants, gravement handicapé, a ainsi pu partir en classe de découvertes, accompagné de son AVS, avec par ailleurs une aide financière de l'association par le biais de la commission des Solidarités.

C'est à travers cette annualisation que la transversalité a pu s'instaurer. Ainsi, du temps de travail (pendant les vacances scolaires) permet de mettre leurs compétences au service d'autres besoins : intervention d'une des AVS, spécialisée en langue des signes française, au sein du secteur Formation des PEP 57 dans le cadre de stages d'apprentissage de la LSF ouverts à tous (y compris aux autres AVS de l'Éducation nationale), présence d'autres AVS dans des accueils de loisirs pour l'accompagnement des enfants sur le temps extrascolaire…

Par ailleurs, ces AVS peuvent poursuivre leur propre formation grâce au plan de formation des PEP. L'une d'entre elles a également démarré un accompagnement VAE pour l'accès à un diplôme d'éducateur.

Le travail partenarial avec l'Éducation nationale a permis de mettre les compétences d'une des AVS au service d'autres enfants lors du déménagement dans un autre département de l'élève suivi jusqu'alors.

Mais des questions restent à traiter : quel devenir de la subvention de l'Éducation nationale ? Quelle perspective de « vrai métier » pour ces salariés ? Quelle place et quel classement conventionnel au sein de nos associations départementales ?

Situés à l'intersection des domaines Éducation – Loisirs, et Social, médico-social, ces professionnels PEP, par leurs compétences et leurs qualités humaines participent naturellement à la transversalité aujourd'hui nécessaire : celle du parcours de vie de l'usager sur un territoire… Bel exemple pour changer nos pratiques, briser les murs et travailler plus collectivement à une démarche d'accompagnement global répondant davantage aux besoins de chacun !

François SIEBERT
Directeur Général des PEP 57

TÉMOIGNAGES

Je suis AVS depuis environ 10 ans (dont 3 passés aux PEP 57). Hélène, une ancienne élève dont je m'étais occupée à l'époque où j'étais AVS au sein de l'Éducation nationale, avait besoin d'une personne qui l'accompagnerait en stage. L'AVS qui était en poste avec elle l'année dernière a refusé. Sans accompagnateur, Hélène ne pouvait pas faire ce stage, obligatoire pour valider sa première année de BTS Assistant Manager. En accord avec les PEP 57, j'ai donc proposé de l'accompagner pendant ce stage, mais les dates posaient problème : son stage aurait dû se passer au mois de juin, mais là je ne pouvais pas car j'étais déjà en poste avec une autre enfant dans le cadre de mon contrat PEP. Des démarches ont été effectuées pour reporter ce stage pendant le mois de juillet, les PEP 57 mettant mon temps de travail sur cette période au service de l'accompagnement d'Hélène. Durant son stage, j'ai aidé Hélène pour la prise de notes, pour l'informatique, le repas… En résumé, j'étais ses mains puisque Hélène, qui dispose d'une grande intelligence, ne peut pas se servir de son corps. L'entreprise où elle a effectué ce stage a été très satisfaite. Hélène a pu faire son rapport de stage et ainsi valider son année à la satisfaction de tous. Une très bonne expérience, à renouveler pour aider les jeunes étudiants handicapés à réussir leurs examens, et contribuer ainsi à leur future insertion professionnelle.

Ludovina FELLER, AVS PEP 57

Charles est âgé de 18 ans. Il est autiste et passera le baccalauréat STI en juin 2013. J'ai auprès de lui un rôle de structuration et d'encadrement. J'adapte le travail scolaire (par exemple la philosophie) en simplifiant au maximum les notions et en faisant des résumés. Je facilite ses relations sociales et cette année ce sera d'autant plus important car Charles va travailler en groupe sur un projet en informatique et sciences du numérique. Charles est interne et revendique de plus en plus son autonomie, ce qui est très positif. Comme je suis également Charles à domicile, je rencontre régulièrement sa mère et nos échanges sont très enrichissants pour ma pratique. J'aimerais conclure en citant le docteur Geneviève Macé :
« Ne pas donner d'éducation à une personne atteinte d'autisme relève du non-respect des droits de la personne humaine et de la non-assistance à personne en danger. »

Kathy TACHAN,
AVS PEP 57

PEP 19

Création d'une antenne mobile pour l'accompagnement des adolescents en milieu rural. Du aller vers… au faire venir

Une enquête conduite en 2007-2008, par l'observatoire régional de la santé en collaboration avec les services de santé de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole, avait révélé plusieurs faits marquants sur :

- les chiffres concernant le mal-être.
- la part des jeunes ayant une consommation de produits tranquillisants prescrits par le médecin.
- les données relatives à la dépression.
- les idées suicidaires ou suicides.

Face aux résultats, et à l'identité rurale du territoire, il est apparu pertinent de répondre à la question de l'isolement des jeunes par la création d'une antenne mobile d'intervention d'Écoute et de soutien.

L'intervention des professionnels de l'antenne mobile de la maison des Ados de la Corrèze (Amies) est un dispositif qui s'appuie sur trois axes :

- **une disponibilité géographique, psychique et inventive** pour intervenir au plus près du lieu de vie de l'adolescent. Le véhicule dédié à cette mission est un véritable bureau mobile. Cet outil répond aux besoins de proximité des jeunes.
- **La mise en place d'un réseau spécifique à la situation**.
- **Un accueil temporaire et une réponse quasi immédiate.**

C'est en ce sens que l'expérimentation est doublement innovante. En effet, la solution d'intervention peut être quasiment immédiate dès le premier contact téléphonique et la réponse intervient dans un temps suffisamment rapproché pour que cela reste marquant et mobilisateur.

Contact : PEP 19
dirmaison.ados@pep19.org

À vos agendas,

6ES JOURNÉES NATIONALES DE FORMATION DES CADRES DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL

Rendez-vous les 30, 31 janvier 2012 et 1er février 2013 à Biarritz au centre de congrès Le Bellevue.

Thématique : Adaptons l'accompagnement aux parcours de vie

De l'institution au parcours personnalisé…
De l'établissement au dispositif…
Quelles nouvelles organisations pour les équipes ?

Animées en partie par le journaliste Vincent EDIN, ces journées aborderont les thèmes de :

Extraits du programme :

- La personnalisation des parcours :
  Jean-Yves HOCQUET, auteur du rapport relatif à « l'apport des organismes du secteur médico-social à l'inclusion des personnes handicapées : des clés pour la cité (mai 2012) », Directeur du Cleiss.
- La mutation des dispositifs : Du passage des établissements et services au dispositif.
  Robert LAFORE, enseignant chercheur.
- La compatibilité du « concept de parcours » avec les systèmes actuels.
  Agnès GRAMAIN, professeur des universités en sciences économiques, Paris - 1.
- Comment on accompagne le changement : Éthique du management ?
  Pierre BONJOUR, membre du Cnad.

Inscriptions et programme complet en ligne sur **www.lespep.org/formation**
Journées de formation ouvertes à tous.

EN BREF

■ PEP 57
OUVERTURE D'UN CENTRE MÉDICO – PSYCHO – PÉDADOGIQUE LE 1ER SEPTEMBRE 2012

Le centre accueillle des enfants et adolescents de 2 à 21 ans. Établissement intégré dans, avec et autour de l'école mais également implanté sur le territoire du nord du département avec un engagement de développer des partenariats diversifiés, le centre est au cœur d'un parcours d'accompagnement.
Contact :
cmpp.hayange@pep57.org

■ PEP 12
INAUGURATION DU FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ LE 22 OCTOBRE 2012

Situé au cœur du village de Recoules-Prévinquières, le foyer Lucien-Robert accueille de jeunes adultes en situation de lourds handicaps mentaux.
Chiffres clés :

- 20 personnes accueillies
- 2 personnes accueillies temporairement ou pour des cas d'urgence
- 32 emplois créés
- 25 résidents dans la commune de Roucoules

Contact :
lespep12@lespep.org

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne pour un an à *Solidaires*.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....
.....
.....
.....

Je joins un chèque de 10 € à l'ordre de la Fédération générale des PEP.
À retourner à la Fédération générale des PEP, 5-7, rue Georges-Enesco, 94026 Créteil Cedex.

« C'était important que tous nos enfants soient bien couverts. Aussi bien chez nous que chez nos ex. »

Virginie - sociétaire MAIF à Antony.

VOUS AUSSI, REJOIGNEZ-NOUS SUR MAIF.FR

MAIF
ASSUREUR MILITANT.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 79038 Niort cedex 9. Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort : B 341 672 681 (87 B 108) 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.
LOWE STRATÉUS

Les débats Solidaires

Supplément au n° 45 – DÉCEMBRE 2012

L'éducation devrait-elle relever de compétences partagées ?

Échange avec **Jean ROUCOU**, Président de l'asso-réseau Prisme (Promotion des initiatives sociales en milieux éducatifs)
Propos recueillis par Patricia PALU, Chef de projet communication Fédération Générale des PEP

Pour refonder : passer du périmètre de l'instruction publique à celui de l'éducation nationale partagée et inclusive

Un constat

L'Éducation nationale se résume encore trop au périmètre scolaire. On est encore dans une matrice descendante du portage par niveaux scolaires. Nous ne sommes, de fait, pas véritablement dans une dynamique d'éducation nationale en coproduction sociale transversale et ce, pour être en phase avec une société de plus en plus collaboratrice dans des territoires apprenants...

Une problématique : **Comment passer de la matrice « instruction publique » à celle de compétences éducatives partagées ?**

Pour ce faire, il faut qu'aux niveaux territoriaux dits « déconcentrés-décentralisés », les coordinations soient plus affirmées pour que les projets éducatifs et sociaux de territoires soient effectifs. La loi en cours d'élaboration devrait répondre à cette exigence.

Actuellement, les coproducteurs d'éducation peuvent, certes, se réunir pour travailler ensemble, mais dans un cadre qui reste trop basé sur le volontariat donc avec une portée relative. Cet aspect facultatif de la coproduction crée des inégalités dans les territoires. On n'a pas encore la structure qui permet à l'action éducative partagée d'être reconnue comme valide. Aujourd'hui, les territoires comportent une juxtaposition entre les actions scolaire, éducative et sociale portées par diverses institutions, d'où l'impérieuse nécessité de travailler de conserve « la refondation scolaire et la gouvernance territoriale... ! »

Le partage de l'Éducation appelle à s'interroger sur les complémentarités effectives entre les compétences des niveaux de gouvernance territoriale et sur les modes de validation des formations.

Une éducation partagée réinterroge, de facto, la notion de parcours de formation et par là-même la mise en place d'étapes de reconnaissance des compétences acquises dans différents « espaces-temps » qui jalonnent ces parcours construits avec plusieurs « porteurs reconnus ». Comment faire en sorte que les personnes (enfants, jeunes, adultes...) obtiennent des certifications/validations dans un cadre non scolaire afin de composer leur portfolio ? Comment les compétences acquises dans divers secteurs pourront être capitalisées ?

Est-ce que, alors, des collectivités et des associations pourront, aux côtés du système noble de validation - l'École - mettre véritablement en vie la VAE comme le fut le BAFA initié volontairement par les mouvements d'éducation populaire ? L'un des éléments de cette dynamique serait que les capacités des jeunes, acquises entre autres, dans les sphères associatives soient reconnues comme des éléments constitutifs de la formation professionnelle permanente.

Cela suppose que l'on valide davantage des acquis sociaux. En cela, les associations peuvent constituer un espace tiers, facteur de coproduction d'éducation. Un exemple probant de transformation sociale : le chantier « En associant tous les parents, les enfants peuvent réussir », lequel, en travaillant la reconnaissance des acteurs, produit de la richesse collective.

Cela signifie que les établissements d'enseignement doivent redevenir des lieux ouverts de culture œuvrant en réseaux en partage/portage au-delà des temps réputés scolaires à proprement parler... Il s'agit d'établir une reconnaissance mutuelle de ce que font les partenaires.

Une éducation partagée suppose de s'émanciper de la culture du cloisonnement afin de s'éloigner de cette culture descendante qui dispense les savoirs. Une dynamique d'ouverture est indispensable si l'on veut supprimer la dichotomie existante entre le process de la fabrication traditionnelle des compétences et la société des travailleurs de demain, fondée davantage sur des coproductions y compris à distance.

Construire un autre dialogue est une urgence pour être en phase avec l'évolution de l'économie. L'apport des outils numériques va participer très activement à la création de cette nouvelle donne éducative. Ne pas s'en préoccuper suffisamment laisserait la place au secteur marchand !

Partant de cette réalité, et si l'on pousse ce raisonnement à l'extrême, la possibilité de voir se développer des espaces de formation et d'enseignement de type école privée, portés par des grands groupes de télécommunications, ne paraît pas improbable. L'appropriation forte des nouveaux langages véhiculés par « le numérique » constitue une exigence majeure pour notre devenir collectif et ce, dans un cadre public.

Maintenant sommes-nous en capacité de mesurer ces enjeux et de voir en quoi ils peuvent nous amener à reconsidérer nos pratiques dont/donc notre projet social ? : la question mérite d'être posée.

NB Une lecture : Petite poucette de Michel SERRES !

Les PEP La solidarité en action

L'éducation, une responsabilité partagée ?

Dominique GLASMAN, professeur émérite de sociologie Université de Savoie.

Pourquoi est-il difficile d'envisager, de fait, une responsabilité éducative partagée ?

Parce que l'évolution sociale, structurellement, ne conduit pas d'emblée à un « partage », même si certains aspects conduisent, en même temps, à rendre ce partage plus souhaitable.

Du côté de l'école, des collectivités, des associations, des entreprises et des parents, quelles sont aujourd'hui les logiques à l'œuvre ?

- La place de l'école et de la certification scolaire dans le placement social se traduit, dans la socialisation des jeunes générations, par une *hégémonie à la fois de l'école et de la forme scolaire* ; et ceci, qu'on le veuille ou non. Au point d'ailleurs que, selon les « partenaires » de l'école, on ait parfois à faire face à un certain « impérialisme de l'école », qui défendrait son « pré carré ».

D'autant que l'on a assisté depuis trente ou quarante ans à un recul des autres instances éducatives qui étaient des relais à l'éducation familiale choisis par les familles (mouvements de jeunes, patronages, scoutisme, ...). L'école est devenue instance essentielle dans la socialisation des enfants et des adolescents, au sens où elle est devenue, pour un long moment de leur vie un passage obligé et déterminant pour leur identité sociale future, et en même temps elle se trouve confrontée à des problèmes qui ne relèvent pas tous de sa compétence et qu'elle ne peut pas résoudre seule.

Or, *des légitimités concurrentes apparaissent*, s'affirment, sont revendiquées, voire reconnues, citons :

- Les villes, qui, outre leurs prérogatives « traditionnelles », ont été ardentes dans la mise en place des dispositifs comme les « Contrats éducatifs locaux » (CEL), les Projets éducatifs locaux (PEL), ou dans la « démarche dite de «Veille éducative » ou encore de « Réussite éducative ».
- Des associations, dont certaines étaient dites naguère « complémentaires » de l'école, proposent des activités qui sont volontiers présentées comme utiles pour l'école, comme si c'était la légitimité sur laquelle elles devaient s'appuyer maintenant ; ces associations expriment des ressentis qui évoquent bien davantage une idée de concurrence avec l'école.
- Pour les entreprises, il est aisé d'observer au travers d'exemples, pour n'en citer qu'un, prenons celui de l'éducation au goût dans les écoles, leur volonté manifeste de prendre « des parts de marché » et de conquérir de futurs clients.

Ces mutations participent pleinement à la diversification de la société qui se traduit par la moindre homogénéité des systèmes normatifs et une plus grande hétérogénéité en ce qui concerne les valeurs et la culture à transmettre.

- Face à cela, la famille est elle aussi fortement impactée. Alors qu'elle est devenue plus perméable à l'extérieur (regard des institutions comme l'école, droit des enfants et donc droit de regard de la justice...), elle est en même temps dans ce que l'on pourrait appeler une privatisation. J'entends par là le fait que les parents entendent prendre eux-mêmes les décisions qui concernent leurs enfants, et ne pas laisser ce soin ni à l'école, ni à aucune institution surplombante (qui d'ailleurs ne l'est plus), comme l'Église.

Au regard de ce constat et comme le souligne C. Lévi-Strauss, on assiste au passage d'une socialisation « verticale » (d'adultes à enfants) à une socialisation de plus en plus « horizontale » (les jeunes expérimentant entre eux les valeurs auxquelles ils choisissent d'adhérer) ; c'est une évolution qui, si elle n'élimine pas les adultes, pose la question de leur place. D'autant plus que, s'il faut suivre Louis Roussel, nous ne sommes plus dans une société d'institutions (dans laquelle les institutions comme la famille, l'Église, le Parti, etc. disent la norme, contrôlent et régulent les comportements), mais dans une « société de pactes » (on passe contrat, on s'accorde, et les normes, loin d'être imposées par une institution surplombante, sont d'autant plus négociées qu'elles sont diverses et mouvantes).

Pendant longtemps, on peut dire que l'éducation a été une responsabilité partagée, mais elle l'était de fait, sans que ce soit un thème de discussion ou de colloque. Aujourd'hui, si cette idée est énoncée, proclamée, si un tel mot d'ordre « éducation responsabilité partagée » est affirmé, *c'est vraisemblablement parce que cela ne va plus du tout de soi*. Les évolutions dont je viens de parler rendent à la fois l'éducation problématique pour tous (ce qui peut conduire à renvoyer les difficultés et les responsabilités sur les autres) et rendent difficile, improbable, et en tout cas pas si « naturel » que cela le partage.

Propos de combat, avant d'être éventuellement un propos de consensus

L'idée de l'éducation responsabilité partagée est une **revendication** source d'un très grand débat. L'éducation est disputée avant d'être partagée. À travers ce « mot d'ordre » s'exprime une revendication, mais de qui contre qui ?

Contre l'école de la part :

- Des élus locaux et des associations, « l'éducation n'est pas le monopole de l'école ». Il y a de la part de ces « acteurs » revendication d'une place et d'un rôle pour les acteurs locaux, d'une participation à la conception de l'éducation, voire revendication d'une « part de marché ».
- Des entreprises, justement parce qu'en raison de ses enjeux aujourd'hui l'éducation est devenue un marché. Pendant longtemps, les entreprises ont cherché, par l'intermédiaire de leurs représentants professionnels, à peser sur le système éducatif, souhaitant que celui-ci veille à l' « adaptation » des formations au marché du travail. Depuis quelques années, leurs ambitions sont plus amples, puisqu'elles entendent parfois former elles-mêmes, (faire l'école dans un pays comme les États-Unis), exercer un contrôle sur l'attribution des diplômes.
- Des parents : « l'école doit mieux instruire (mieux faire réussir) nos enfants, et elle doit aussi les éduquer en leur apprenant les règles de la vie en société.

Partagée, cela signifie aussi, - et paradoxalement après ce que je viens de dire - « c'est pas moi » : en cas d'échec, l'école incrimine volontiers les parents (qui seraient « démissionnaires »), les parents incriminent volontiers l'école qui n'instruirait pas correctement les enfants et ne leur apprendrait plus les règles de la vie en société.

De quoi les acteurs peuvent-ils se prévaloir, quand ils revendiquent un partage des responsabilités en matière éducative ? D'une part de ce qu'ils sont : citoyens, professionnels, porteurs d'une légitimité (institutionnelle, élective, de représentation), créateurs de richesse, ou enfin parents. D'autre part, de ressources et de compétences.

Que signifie « responsabilité » dans l'idée de responsabilité partagée ? Ce terme peut recouvrir diverses significations : avoir son mot à dire, droit et devoir de concevoir / organiser / conduire l'éducation, avoir à en répondre, allier ce qui est commun à tous (si c'est envisageable et possible) et ce qui est propre à chacun des acteurs. Et cela conduit aussi à se demander avec qui on est prêt à partager les responsabilités éducatives. Ce qui impose aussi de se demander avec qui on n'est pas prêt – et pour quelles raisons publiquement affichables – à les partager ?

Ne pas être seul

Enfin, dire que malgré tout « l'éducation est une responsabilité partagée », c'est aussi affirmer l'intérêt qu'il y a à ne pas être seul à affronter les tâches éducatives qui apparaissent à tous de plus en plus complexes ; c'est tenir un propos qui relève à la fois, et de manière variable selon les acteurs et les moments, de la revendication, de la défausse et de l'appel à l'aide.

Mais dire que l'éducation est une responsabilité partagée, c'est, qu'on le veuille ou non, proclamer, contre certaines tendances déjà présentes, que l'éducation reste, de façon majeure, une affaire publique. Il y a lieu de se ressaisir, ensemble, de la question de l'éducation, s'il y a encore, au niveau local comme au niveau national, un projet de – comme on dit – « faire société ».

Refaire l'école : « L'éducation relève-t-elle d'une compétence partagée ? »

Yves FOURNEL, Adjoint au Maire de Lyon, délégué à l'éducation, à la petite enfance et à la place de l'enfant dans la ville de Lyon, Président du Réseau Français des Villes Éducatrices.

En préambule, il faut souligner que depuis quatre ans, cette question est au cœur de l'Appel de Bobigny qui a regroupé parents, enseignants, associations complémentaires de l'école et de l'éducation populaire, élus et professionnels des collectivités territoriales, pour une mobilisation sans précédent autour de l'éducation et la formation de la petite enfance et tout au long de la vie.

Depuis près de quinze ans, les Projets éducatifs locaux (PEL), ou Projets éducatifs de territoires, mis en place dans de nombreuses communes, adhérentes pour la plupart au Réseau Français des Villes Éducatrices, sont la preuve tangible et formalisée que l'éducation ne relève pas d'une compétence unique et unilatérale, mais bien d'une compétence partagée ou, mieux encore, de compétences partagées.

L'éducation doit porter sur tous les temps et tous les espaces de vie de l'enfant. Elle doit prendre en compte l'enfant et le jeune, au-delà de leur statut d'élève, et les liens avec sa famille en intégrant leurs diversités sociales et culturelles.

Les PEL portent des valeurs partagées et des ambitions collectives : la lutte contre les inégalités, l'accès du plus grand nombre aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports, aux loisirs, l'accès à la citoyenneté… et prévoient la mobilisation des énergies et des compétences, la mutualisation des ressources humaines et matérielles autour de ces objectifs.

Le rapport de la concertation nationale pour la refondation de l'école reconnaît l'utilité des PEL. C'est la première fois qu'ils vont être inscrits officiellement dans la loi, que le rôle des collectivités est reconnu. La porte est entrouverte, à nous d'en saisir tous les possibles pour développer concrètement notre conception globale de l'éducation avec et bien au-delà de l'école.

L'éducation relève des compétences multiples des acteurs présents sur tous les territoires : associations d'éducation populaire, équipes pédagogiques, collectivités, parents et jeunes eux-mêmes.

Il est nécessaire qu'existe une réelle reconnaissance de ces acteurs, chacun dans son rôle, avec ses compétences et responsabilités propres mais aussi ses limites, d'où la nécessité de changement de représentations et de postures mutuelles.

Cela suppose un engagement, une véritable coopération éducative et un travail en équipe des coéducateurs sur les différents temps de l'enfant, dans le respect des responsabilités de chacun, des missions, statuts et obligations de services des différents professionnels.

Compétences partagées également entre les collectivités : le Projet éducatif local (porté par les communes ou les intercommunalités, qui sont aujourd'hui nombreuses à être dotées de compétences enfance et éducation) doit être articulé avec les projets éducatifs des départements et des régions. Les pratiques et expériences doivent être partagées dans une recherche d'équité entre les territoires (urbain/rural ; agglomération/commune).

Nous savons également que les rythmes scolaires vont être modifiés : cette réforme est bien entendu une réforme des rythmes de l'enfant, sur tous les temps. Elle oblige à réfléchir ensemble l'articulation et les contenus de ces temps et de toutes les actions éducatives scolaires, périscolaires et extrascolaires. C'est un levier et une chance pour s'inscrire d'emblée dans un projet éducatif global de territoire. La mise en œuvre de nouveaux rythmes ne peut aller sans la démarche de Projet éducatif local.

Nous avons aujourd'hui l'ambition d'inciter et soutenir les autres communes ou intercommunalités à mettre en place de véritables projets éducatifs de territoires, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, les Francas, l'Association Nationale des Directeurs Éducation des Villes (Andev) et tous ceux qui voudraient s'associer.

Pour ce faire, nous devons entrer plus précisément dans le chantier de la « gouvernance » et du fonctionnement des PEL autour des notions de co-contractualisation du projet éducatif, de contractualisation pérenne, de pratiques partagées de diagnostic et de bilan, de reconnaissance du rôle de la commune ou de l'intercommunalité.

Les mois qui viennent vont nous demander partout un travail de réflexion et de construction commun. Aussi, nous mettons actuellement en place des assises locales de l'éducation, dans 6 régions de France. Elles se tiendront au printemps 2013 et permettront l'accompagnement et le développement des Projets éducatifs de territoires.

Les débats de Solidaires supplément de la **Revue du réseau national des PEP • 5-7, rue Georges-Enesco • 94026 Créteil Cedex • Tél. : 01 41 78 92 60 • E-mail : accueil@lespep.org**
Directeur de la publication : Jean-Pierre Villain • **Responsable de la rédaction :** Patricia Palu • **Conception-réalisation :** Agence Claude Huault (Paris 2e) •

CREDIT COOPERATIF
C'est un choix

QUEL MONDE VOULONS-NOUS CONSTRUIRE ?

– PLUS JUSTE ?
– PLUS QUOI ?
– PLUS SOLIDAIRE ?
– PLUS HUMAIN ?

Qui peut parler aujourd'hui de société, de rapports humains sans les envisager à l'échelle du monde ? Encore faut-il s'entendre sur le monde que nous voulons. Un monde où l'économie est au service des hommes et des femmes, et pas le contraire. Bien sûr. Mais le pouvons-nous ? Comment agir ? Avec une banque ? Après tout, une banque, c'est fait pour construire. Le Crédit Coopératif, avec ses sociétaires, participe à l'essor de l'économie sociale et solidaire. Ce monde-là, vous pouvez le construire avec votre banque.

WWW.CREDIT-COOPERATIF.COOP

BythewayCreacom – Crédit Coopératif – Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable – RCS Nanterre 349 974 931 – APE 6419 Z – N° ORIAS 07 005 463 – 12, boulevard Pésaro – CS 10002 – 92024 Nanterre cedex – Illustration : Artus